

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mai 2025

SIMPLIFICATION DU DROIT DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT - (N° 1240)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE69

présenté par
M. Huwart, rapporteur

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« portant sur »,

le mot :

« concernant ».

II. – Au même alinéa 5, substituer aux mots :

« aux critères cumulatifs »,

les mots :

« à l'ensemble des critères ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel